

MIGRATION ET DEPLACEMENTS – FRANCE

Le service civique par et pour les réfugiés : un nouvel enjeu pour les associations d'éducation populaire et de soutien aux migrants.

Avec le lancement, en juin 2018, d'un programme de service civique à destination des jeunes réfugiés, les organisations d'éducation populaire et les associations spécialisées dans l'accompagnement des migrants font face à un nouveau défi : comment coopérer pour conjuguer accès à l'emploi et formation des primo-arrivants à « la bonne citoyenneté » ?



Florence IHADDADENE est maîtresse de conférences à l'Université Picardie Jules Verne. Sa thèse de doctorat, soutenue en 2018, traitait du développement du dispositif de service civique au sein d'une fédération d'éducation populaire. Ses recherches portent sur le déploiement des dispositifs de volontariat dans les associations et les services publics en métropole et en outre-mer, mais aussi à l'international. En parallèle, elle étudie le salariat associatif et les actualités du concept d'éducation populaire, notamment la collaboration entre associations et politiques publiques.

Les contextes et enjeux humanitaires et sociaux

Le 26 octobre 2018, l'Agence du service civique et la Diair (Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés) lancent le programme « Volont'R ». Il consiste à mettre en place 2000 missions de service civique dont 500 destinées à de jeunes réfugiés et 1500 à de jeunes Français engagés dans une mission « en faveur des réfugiés ». Volont'R offre aux associations accueillant les volontaires un budget de 1000 € par jeune recruté et comble une lacune des politiques publiques pour prendre en charge celles et ceux qui sortent du dispositif de la demande d'asile. Dès l'obtention de leur statut de réfugié ou de protection subsidiaire valable un an, Volont'R leur est proposé par des associations, la plupart du temps au sein des CADA (centres d'accueil des demandeurs d'asile) ou par les missions locales. Il s'inscrit en complément du Contrat d'Intégration Républicaine et notamment des cours de langue française que prodigue l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Pour la Diair et l'Agence du service civique, l'idée principale du programme est d'améliorer l'opinion publique sur ces jeunes migrants en les mobilisant au service de l'intérêt général. Volont'R s'inscrit donc dans les politiques d'intégration sociale et professionnelle qui passent d'abord par des formes de mise au travail (quasi) gratuit. Étape transitoire, ce dispositif demande un travail « en contrepartie » d'une « intégration républicaine » attendue, mais aussi d'un futur emploi ou d'une formation.

Les objectifs de la recherche

Cette enquête dans les structures accueillant des volontaires bénéficiaires de la protection internationale en France vise à saisir les effets du dispositif Volont'R sur les associations dont le positionnement oscille entre défense d'un idéal utopique et confrontation aux enjeux économiques réels¹. L'analyse de ce dispositif permet à la fois de saisir les mutations des programmes d'engagement dans l'Économie sociale et solidaire (ESS) face aux nouveaux enjeux migratoires et leurs liens avec les politiques d'accueil des primo-arrivants. Sur le terrain, le programme a en effet généré la création de partenariats, de réseaux et même de plateformes par où s'exprime une nouvelle coopération entre des organisations traditionnellement chargées de l'accompagnement des migrants et celles habituées du service civique, appartenant plus fréquemment au champ de l'éducation populaire.

Cette recherche permet de comprendre cette coopération, ainsi que les usages de ces dispositifs par les volontaires et leurs effets sur leur parcours. Elle permet également d'appréhender le double enjeu auquel sont confrontés les jeunes réfugiés inscrits dans le programme : l'accès à l'intégration professionnelle via la formation et l'emploi et l'accès à l'intégration sociale via l'obtention de la citoyenneté française.

1. Hély, M. et Moulévrier, P., *L'économie sociale et solidaire : De l'utopie aux pratiques*. Paris, La Dispute, 2013.

Partenaires de la recherche

Florence Ihaddadene a réalisé cette recherche avec le soutien de la Fondation Crédit coopératif. Elle a également bénéficié de l'accompagnement de l'IDHES (Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société) et du LEST (laboratoire d'économie et de sociologie du travail).



Comment le dispositif Volont'R associe-t-il l'aide à l'accès à l'emploi et l'intégration des jeunes réfugiés ?

Les politiques d'accompagnement des jeunes migrants sont de plus en plus déléguées aux associations d'éducation populaire. Les organisations et services déconcentrés de l'État investissent le service civique comme une façon d'injecter des ressources économiques dans le soutien aux migrants. Paradoxalement, si une partie des fonds des associations d'éducation populaire (et notamment du service civique, donc du budget des politiques de jeunesse) est dédiée à l'accompagnement des jeunes bénéficiant de la protection internationale via le programme Volont'R, une autre partie des fonds dédiés à « l'intégration des réfugiés » provient de la Diar. Ces déplacements de compétences supposent une adhésion relative des associations qui, en s'impliquant dans le programme ne peuvent dès lors plus faire partie du pôle de contestation¹, où se retrouvent les associations critiques de la politique des frontières. Elles deviennent opératrices de la puissance publique, au sens où elles participent à la définition et à l'inculcation de ce que devrait être une « bonne intégration », qui passe, ici, en partie par des formes de travail gratuit² et doit être individuelle et volontariste. Cette définition normative de ce que devrait être l'intégration renvoie également à l'idée qu'il faut « rendre » à la société française et qui exige l'« activation » : ces jeunes bénéficiant de la protection subsidiaire doivent surtout prouver qu'ils ne souhaitent pas rester inactifs.

Des réseaux fragiles

Les organisations d'éducation populaire peinent à recruter les volontaires réfugiés et à atteindre leurs objectifs. Cette difficulté à constituer un « vivier », pour reprendre les termes d'un des salariés, mène parfois à des concurrences sur les territoires, pour accéder à ce que nous pouvons désigner ici comme des « ressources volontaires ». Les réseaux créés entre organisations en charge du service civique et celles de soutien à la migration ne sont pas durables. Ils reposent principalement sur un « entre-mondes³ » individualisé. Les salariés des organisations mettant en œuvre le service civique spécifiquement en charge du programme Volont'R sont nombreux et nombreuses à avoir été précédemment salariés d'associations liées aux enjeux migratoires. Les réseaux qui permettent notamment le recrutement des volontaires et leur suivi social reposent ainsi en partie sur ces individus multi-positionnés et restent dépendants de leur présence.

Leur départ, fréquent - sur les deux années scolaires de l'enquête de terrain trois des cinq associations ont connu deux salariés différents sur le programme - peut affaiblir les partenariats locaux.

Prouver sa volonté d'intégration

Les politiques de la jeunesse mises en œuvre par l'État français depuis les années 2000 apparaissent individualisées, dans le sens où elles proposent un traitement personnalisé des causes de l'exclusion ou de la précarité. Dans le dispositif Volont'R, les jeunes réfugiés sont sommés de prouver leur volonté d'intégration. Celle-ci passe notamment par l'apprentissage de la langue française et par l'acquisition de « savoir-être » et « savoir-faire » adapté au « monde du travail ». Les associations se saisissent du programme Volont'R comme d'un dispositif de survie et d'insertion professionnelle pour les volontaires, loin des discours de la citoyenneté associés au dispositif pour les jeunes Français. Cette politique publique relève d'une forme d'« antiracisme pédagogique⁴ » qui fait reposer sur les réfugiés l'obligation de prouver leur désir de citoyenneté. Elle correspond également à

une émotionnalisation des politiques de soutien aux migrants, particulièrement réactivée par la « crise de l'accueil⁵ » post-2015, qui entraîne parfois des « pratiques réactualisées de paternalisme⁶ ». Enfin, cette émotionnalisation de la crise de l'accueil mène également à ce que ces politiques d'intégration des jeunes migrants soient en grande partie déléguées aux femmes. Remarquons d'ailleurs que le service civique reproduit les assignations féminines au *care*, à la fois en ce qu'il est organisé par des femmes et par l'assignation des volontaires femmes à des missions liées à l'éducation, la culture et le soin⁷.

1. Pette, M., *S'engager pour les étrangers : Les associations et les militants de la cause des étrangers dans le Nord de la France* [Thèse pour le doctorat de sociologie], Université Lille 1, 2012.

2. Simonet, M., *Travail gratuit : La nouvelle exploitation ?*, 2018, Paris : Textuel.

3. Balliere, F., *L'Entre-mondes de l'aide aux déboutés. Une reconfiguration de l'assistance aux marges de l'État* [Thèse pour le doctorat de sociologie], Amiens : Université Picardie Jules Verne, 2021.

4. Di Cecco, S., *Racisme, hiérarchies et résistances chez les travailleurs migrants bénévoles en Italie. Confluences Méditerranée*, 2019, N° 111(4), p. 78.

5. Lendaro, A., Rodier, C., & Vertongen, Y. L. (dir.), *La crise de l'accueil : Frontières, droits, résistances.*, 2019, Paris : La Découverte.

6. Palomares, É., & Rabaud, A., *Minoritaires et citoyens ? Faites vos preuves ! L'Homme la Société*, 2006, n° 160-161(2), p. 135-160.

7. Ihaddadene F. et Lopez Puyol E., *Le genre de l'intérêt général : Usages et (ré)appropriations différenciées du service civique*, *Socio-économie du travail*, 2021, 1, n° 9, p. 51-80

Campagne du dispositif Volont'R



L'espoir du travail

Le *hope labor*, pensé par Kathleen Kuehn, et Thomas F. Corrigan¹, représente un travail gratuit réalisé dans l'espoir qu'il aboutisse à un gain futur comme, par exemple, une embauche facilitée. Le service civique s'apparente à une forme de *hope labor* pour des jeunes en quête d'insertion professionnelle². De son côté, Simone Di Cecco a mis en évidence les espoirs de régularisation derrière le bénévolat des migrants en Italie³ et Leila Drif décèle dans le volontariat des réfugiés syriens au Liban des espoirs de professionnalisation⁴. Dans le cadre du programme Volont'R, nous posons le postulat d'une promesse d'intégration à destination des jeunes bénéficiant de la protection internationale.

1. Kuehn, K., & Corrigan, T. F., Hope Labor : The Role of Employment Prospects in Online Social Production, 2013, *The Political Economy of Communication*, 1, p. 9-25.

2. Simonet, M., Le travail bénévole. *Engagement citoyen ou travail gratuit ?* La Dispute, 2010, et Ihaddadene, F., De l'aide à l'emploi associatif à l'emploi-aidé : les usages du service civique dans un contexte de crise du marché du travail., dans Anne-Marie Arborio, Paul Bouffartigues, et Annie Lamanthe, (dir.), *Crise(s) et mondes du travail*, Toulouse, Octarès, 2019, p. 227-241.

3. Di Cecco, S., Racisme, hiérarchies et résistances chez les travailleurs migrants bénévoles en Italie. *Confluences Méditerranée*, 2019, n° 111(4), p. 78.

4. Drif, L., Être réfugié et « volontaire » : Les travailleurs invisibles des dispositifs d'aide internationale. *Critique internationale*, 2019, n° 81(4), p. 21-42.

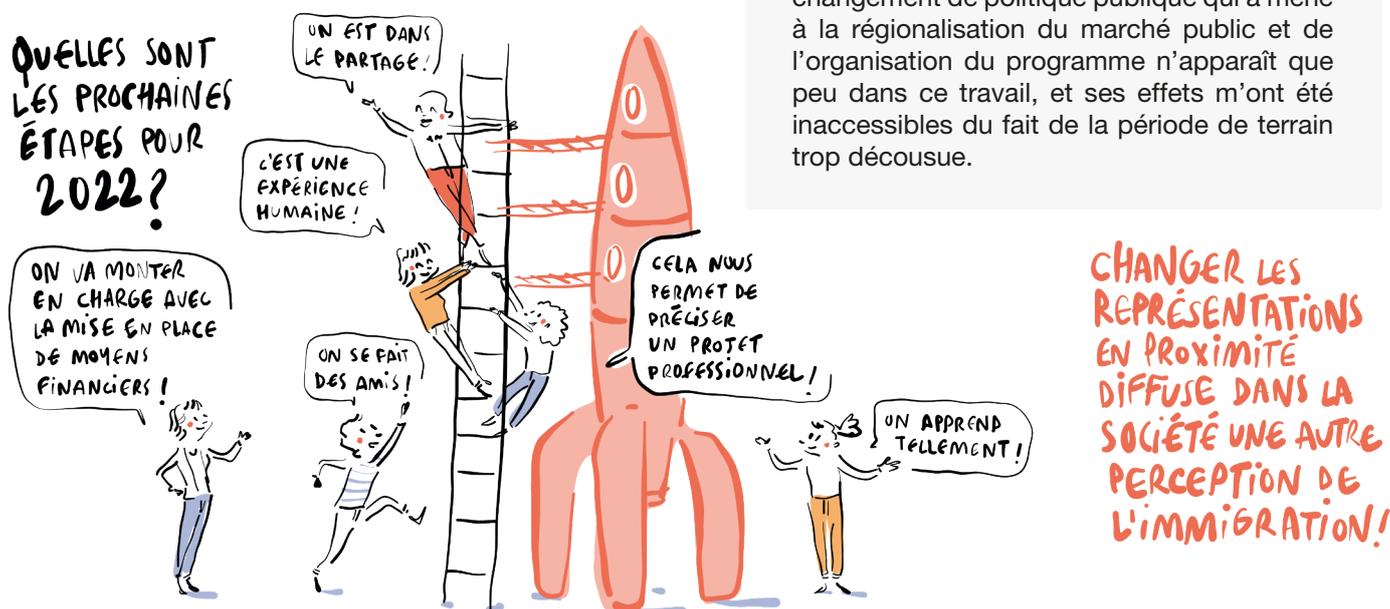
Méthodes et sources de données

L'enquête reposait sur une méthodologie par entretiens et observations. Certaines observations de terrain ont été réalisées avant la pandémie. Celles qui ont été empêchées par la crise sanitaire ont été remplacées par des entretiens. Des entretiens ont été réalisés dans les deux institutions en charge du dispositif (l'Agence du service civique et la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés), dans les services déconcentrés de l'État et dans les sièges associatifs. Cinq associations ont été suivies durant la période de terrain (au gré des évolutions de la crise sanitaire) pour mieux saisir les relations entre associations d'éducation populaire et d'accompagnement dans la migration. Au total, 15 entretiens ont eu lieu avec des salariés associatifs et 4 directement avec des tuteurs ou tutrices de volontaires. Enfin, j'ai pu m'entretenir avec 16 volontaires participant au dispositif.

Les limites des résultats

Cette enquête comporte de nombreuses limites qui sont autant de points à approfondir dans un travail ultérieur. Une meilleure immersion dans les associations aurait permis de saisir de façon plus fine à la fois le contenu réel des missions et les relations entre volontaires et tuteurs et tutrices au quotidien. Autre limite de terrain : aucune rencontre n'a pu avoir lieu au sein des plateformes créées localement pour animer un réseau autour du programme. Sur le plan analytique, le changement de politique publique qui a mené à la régionalisation du marché public et de l'organisation du programme n'apparaît que peu dans ce travail, et ses effets m'ont été inaccessibles du fait de la période de terrain trop décousue.

Lancement de la 3ème année du programme Volont'R





Florence Ihaddadene :
« **Ce programme forme à la
“citoyenneté du travailleur
immigré”** »

Quelles conclusions majeures tirez-vous de votre recherche sur le dispositif Volont’R ?

F.I : Je me suis aperçue que les associations participant à ce programme contribuent malgré elles à reproduire les inégalités de l’emploi. En assignant les réfugiés à des places subalternes, elles forment en réalité de futurs travailleurs immigrés.

Comment expliquez-vous ce processus ?

Considérant que l’accès à l’emploi de ces jeunes est une urgence, les associations les préparent aux possibilités de travail les plus immédiates. Une première différence se joue là. Par exemple, les volontaires français peuvent se voir attribuer des tâches dans le monde de la culture, alors qu’on confiera les tâches manuelles à ceux qui parlent mal le français et qu’on les engagera dans des processus de formation qui ne correspondent pas toujours à leurs souhaits ni à leurs compétences, dans une forme de déni de projet professionnel. Une seconde différence tient à l’intégration et à l’accès à la citoyenneté. On demande aux jeunes réfugiés de manifester leur désir de devenir français en s’engageant activement. Ils et elles peuvent difficilement refuser les tâches proposées.

Juxtaposer la quête d’emploi à celle de citoyenneté constitue donc un double handicap ?

J’avais l’intuition d’une « bonne » et d’une « mauvaise » citoyenneté, qu’on retrouve ailleurs. Mais j’ai découvert que ce système va plus loin en apprenant d’emblée aux jeunes réfugiés la « citoyenneté du travailleur immigré », une citoyenneté qui les incite à ne pas contester et à accepter les emplois les moins valorisés.

Comment remédier à cette situation ?

Les associations n’ont pas vraiment conscience de reproduire un système inégalitaire. Elles se disent qu’il vaut mieux un emploi que rien du tout. Pour sortir de cette fatalité, il faudrait améliorer leurs moyens financiers et matériels, leur faire bénéficier de traducteurs qui permettraient aux réfugiés de mieux faire entendre leurs désirs et augmenter les indemnités perçues par ces derniers. C’est une condition de leur intégration.

La Fondation Croix-Rouge française est une fondation reconnue d’utilité publique dédiée à la recherche dans les champs de l’action humanitaire et sociale. Elle porte la volonté de la Croix-Rouge française de promouvoir la connaissance scientifique, la réflexion éthique et l’innovation sociale pour faire avancer l’action au service des plus vulnérables.

La série « **Pratiques & Humanités** » de la Fondation Croix-Rouge française synthétise les travaux de recherche des chercheurs soutenus par la Fondation. Elle a pour objectif de mettre à disposition des acteurs de l’humanitaire une information scientifique de qualité et concise.

Retrouvez toutes les publications de la Fondation et abonnez-vous à la newsletter sur le site www.fondation-croix-rouge.fr

Fondation Croix-Rouge française
21 rue de la Vanne | CS 90070 | 92126 MONTRouGE CEDEX
+33 1 40 71 16 34 | www.fondation-croix-rouge.fr
contact@fondation-croix-rouge.fr



Quelles implications pour l’action humanitaire et sociale ?

Cette enquête peut fournir des pistes d’amélioration à ce système de volontariat :

- Favoriser les missions dans des structures plus importantes afin d’éviter le risque de paternalisme ou assurer un suivi double avec une autre organisation chargée de l’accompagnement des migrants.
- Soutenir la traduction notamment pour mieux prendre en compte les projets des volontaires étrangers.
- Éviter d’assigner une identité de réfugiés aux jeunes migrants, les considérer comme les autres volontaires se préparant d’abord à l’emploi et favoriser leurs échanges avec ces derniers.
- Augmenter l’aide financière aux volontaires pour qui la stabilisation en France passe souvent par un remboursement de dettes importantes et par le soutien aux proches restés dans le pays d’origine.

Les enseignements scientifiques au-delà du cadre de l’étude

L’expérience du service civique facilite l’insertion sociale personnalisée des jeunes bénéficiaires de la protection subsidiaire. Mais elle peut aussi reproduire un schéma d’exclusion en assignant des volontaires à des emplois peu qualifiés. Enfin, en se développant régulièrement dans des associations de type « familial », elle peut favoriser des formes paternalistes d’accompagnement, car les jeunes bénéficiant de la protection internationale sont ici invités à faire preuve de leur volonté de s’intégrer, mais aussi de leur « mérite ».

**FONDATION
croix-rouge française**

